



SOCIÉTÉ DU  
**TROTTEUR  
FRANÇAIS**

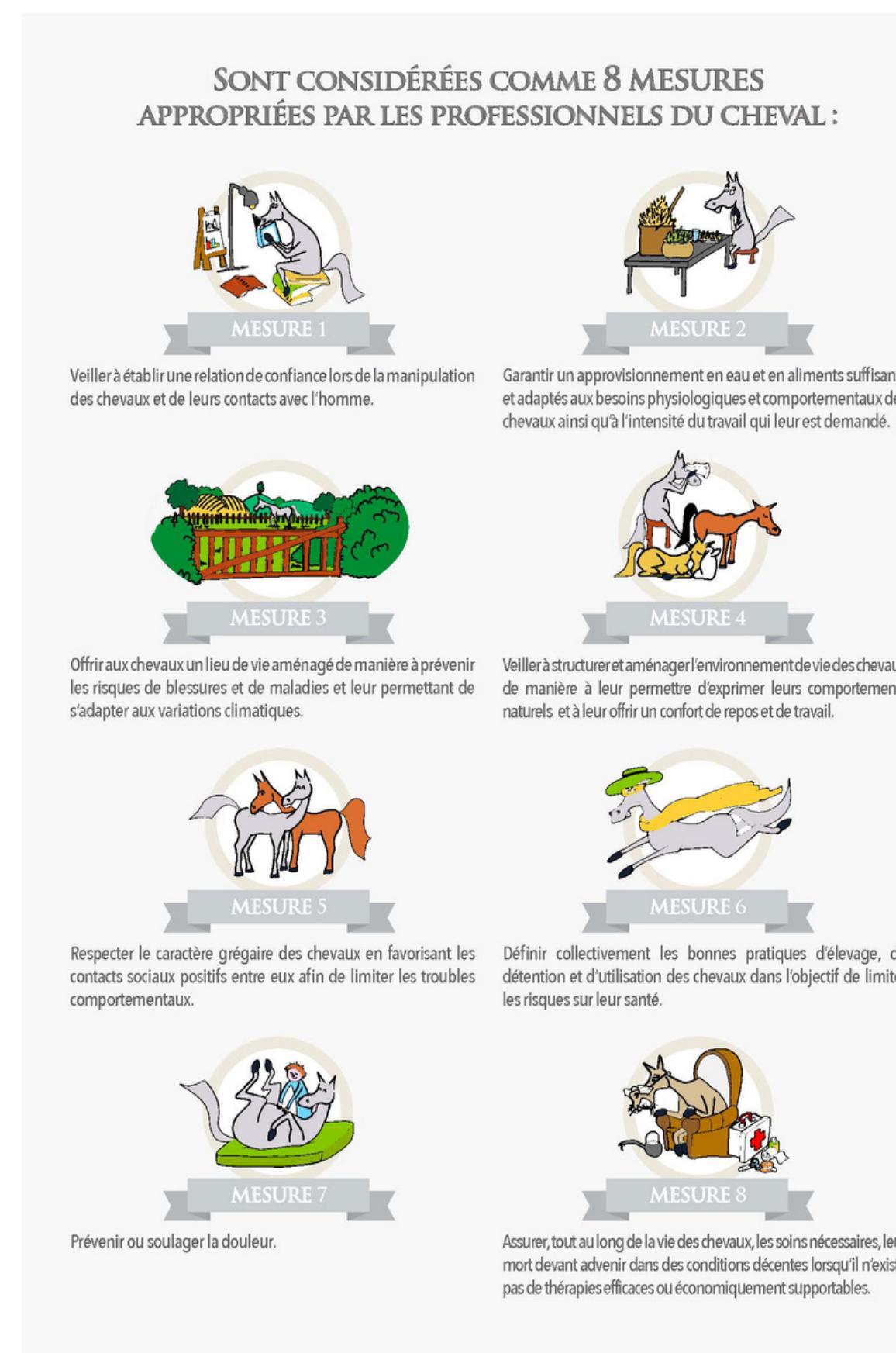
**Evaluation de la prise en compte du  
bien-être équin menée à l'occasion des  
contrôles à l'entraînement**

**2023**



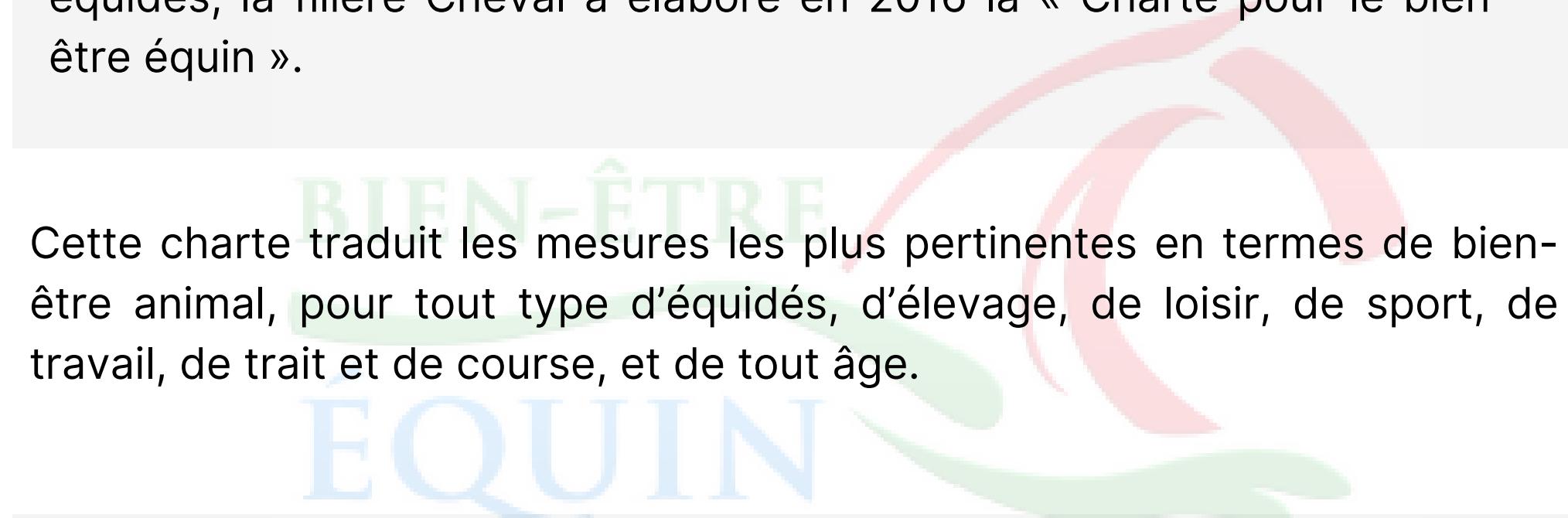
# La Charte du bien-être équin

SONT CONSIDÉRÉES COMME 8 MESURES APPROPRIÉES PAR LES PROFESSIONNELS DU CHEVAL :



MESURE	DÉCRITON
MESURE 1	Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.
MESURE 2	Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisants et adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.
MESURE 3	Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.
MESURE 4	Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.
MESURE 5	Respecter le caractère gréginaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.
MESURE 6	Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.
MESURE 7	Prévenir ou soulager la douleur.
MESURE 8	Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.

En partant des différents modèles de description du bien-être animal reconnus internationalement et en s'appuyant sur sa connaissance – tant professionnelle que scientifique - des besoins spécifiques des équidés, la filière Cheval a élaboré en 2016 la « Charte pour le bien-être équin ».



Cette charte traduit les mesures les plus pertinentes en termes de bien-être animal, pour tout type d'équidés, d'élevage, de loisir, de sport, de travail, de trait et de course, et de tout âge.

France Galop et le Trot ont signé la Charte pour le bien-être équin en mars 2016.

En 2018, la charte a été complétée par un manuel technique qui fournit aux professionnels des outils pour optimiser leurs bonnes pratiques. Il a été validé officiellement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en juillet 2021.

Ce guide qui décline de manière pratique et pragmatique les 8 mesures de la Charte, constitue donc désormais le document de référence national en matière de bien-être équin.

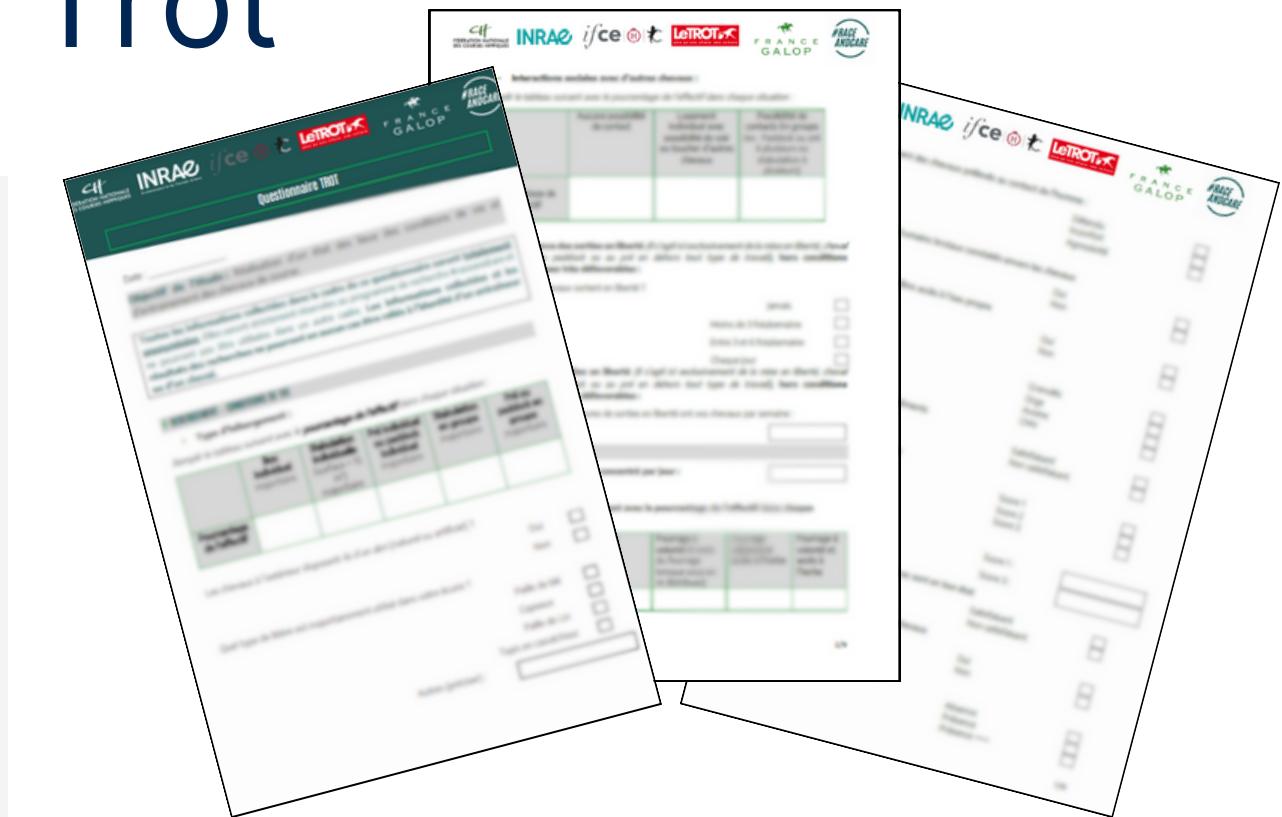
# L'évaluation de la prise en compte du bien-être équin au Trot

En octobre 2022, la Fédération Nationale des Courses Hippiques, la Société du Trotteur Français et France Galop lançaient la première thèse, en France, sur le bien-être du cheval de course.

Un travail de trois ans, en collaboration avec l'équipe Cognition Éthologie et Bien-être animal de l'Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), qui a pour but d'évaluer scientifiquement le bien-être du cheval de course dans ses différentes activités.

Lors des contrôles à l'entraînement réalisés par les vétérinaires de la Fédération Nationale des Courses Hippiques, missionnés par la SETF, un point sur le bien-être des équidés présents dans l'établissement est effectué.

Les vétérinaires s'appuient sur la grille de points clé, initialement élaborée par le comité de pilotage de la Charte, puis complétée et approfondie lors de la première année de la thèse sur le bien-être du cheval de course, pour évaluer la prise en compte du bien-être équin au sein des établissements.



Les résultats de ces contrôles menés au Trot en 2023 ont été compilés et associés aux 8 mesures de la Charte, afin de pouvoir disposer d'une vue globale du respect du bien-être des chevaux dans les établissements accueillant des trotteurs.

# Relation Homme / Cheval

## Mesure 1 :

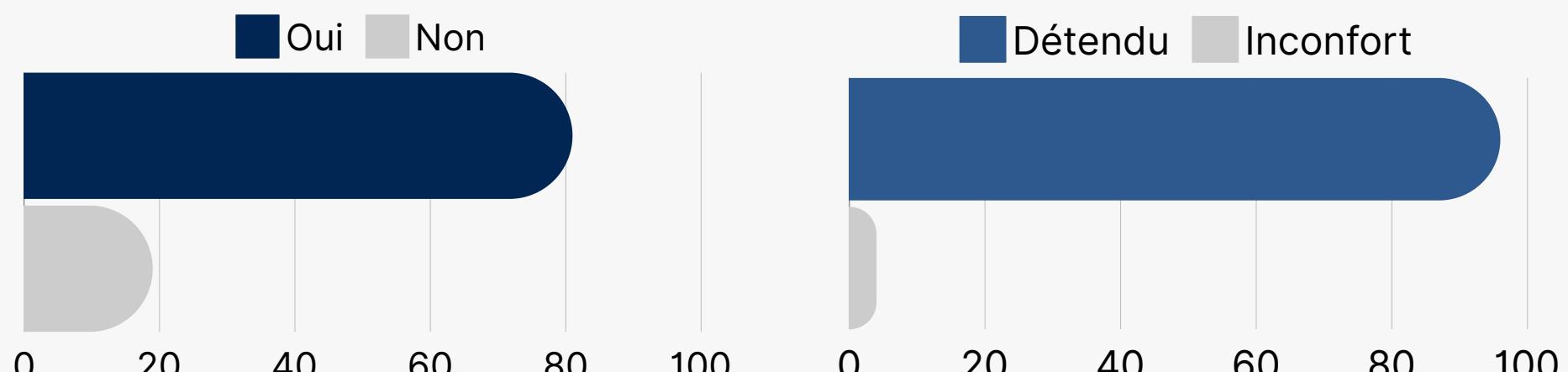
Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.



**6%** sont  
indifférents      **2%** se sont éloignés  
ou montré de l'agressivité



Lors des prélèvements réalisés dans le cadre des contrôles antidopage à l'entraînement :



△ **82 %** des prélèvements urinaires sont réalisés aisément

△ **95 %** des chevaux sont détendus pendant le prélèvement

▷ **Aucun**

Comportement humain brutal n'a été constaté envers les chevaux

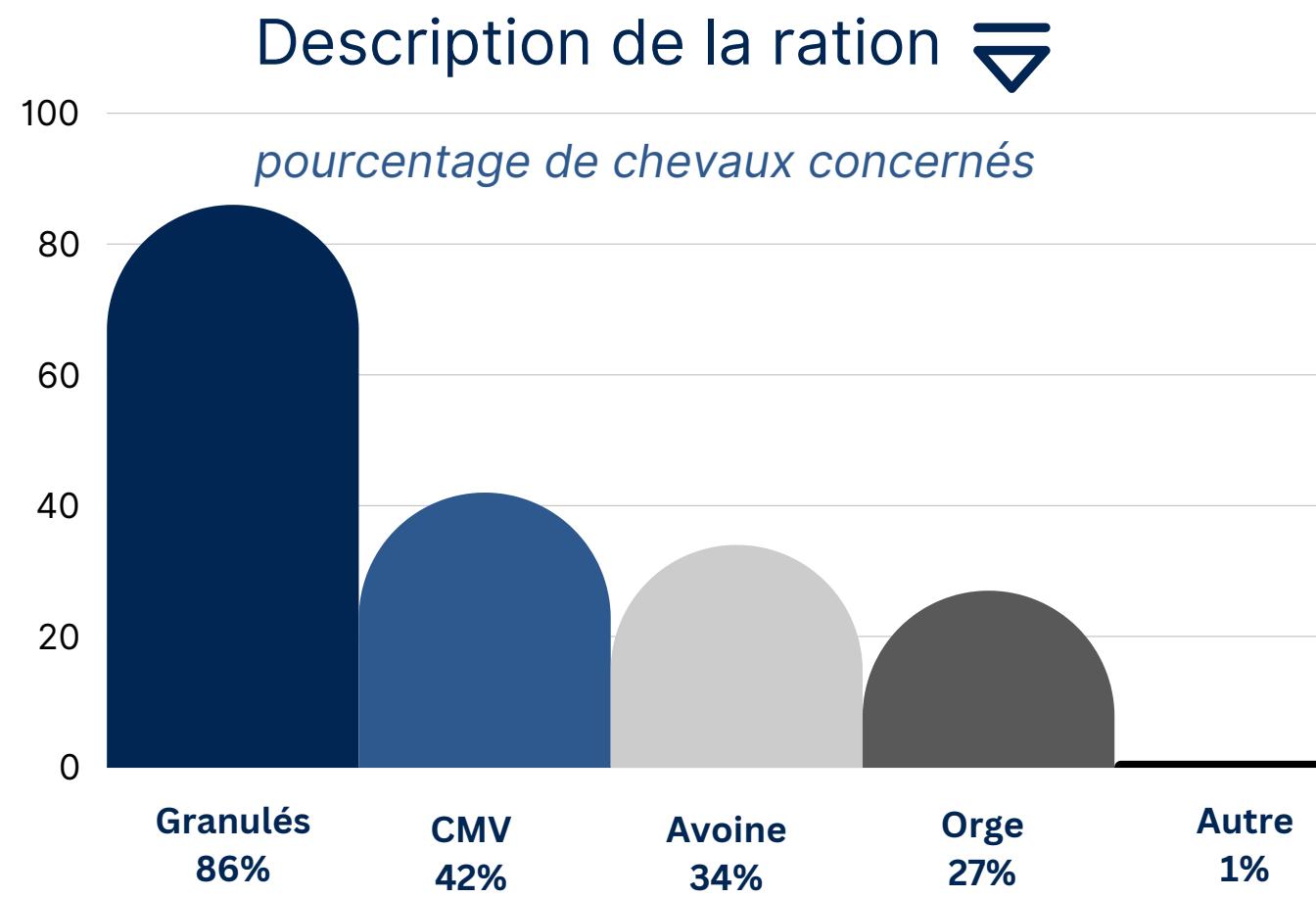
# Alimentation et abreuvement

## Mesure 2 :

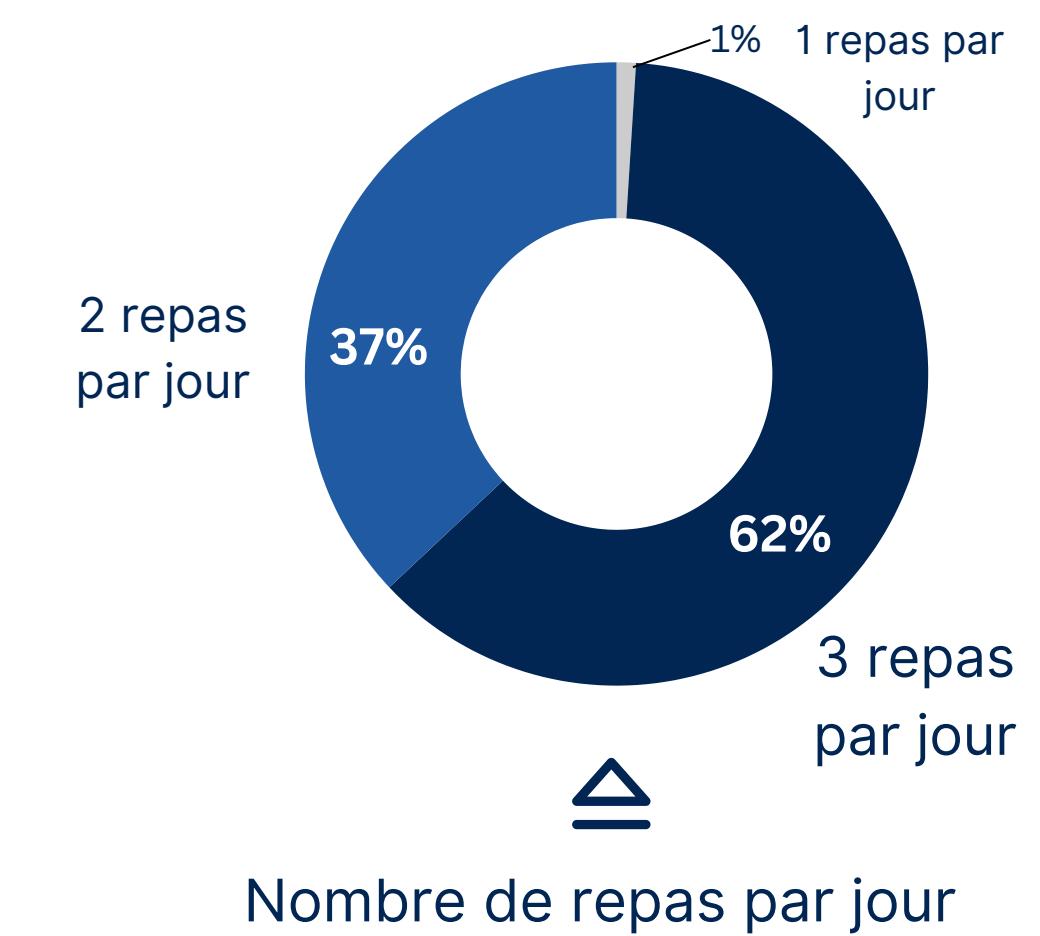
Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisant et adapté aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.



**△ 86 %** des chevaux ont un accès illimité aux fibres  
Contre **14%** pour lesquels la distribution est rationnée



Les conditions de stockage des aliments ont été jugées satisfaisantes dans **96%** des cas



## Observations du vétérinaire lors du contrôle



**100%** des bâtiments, parcelles et clôtures étaient en bon état

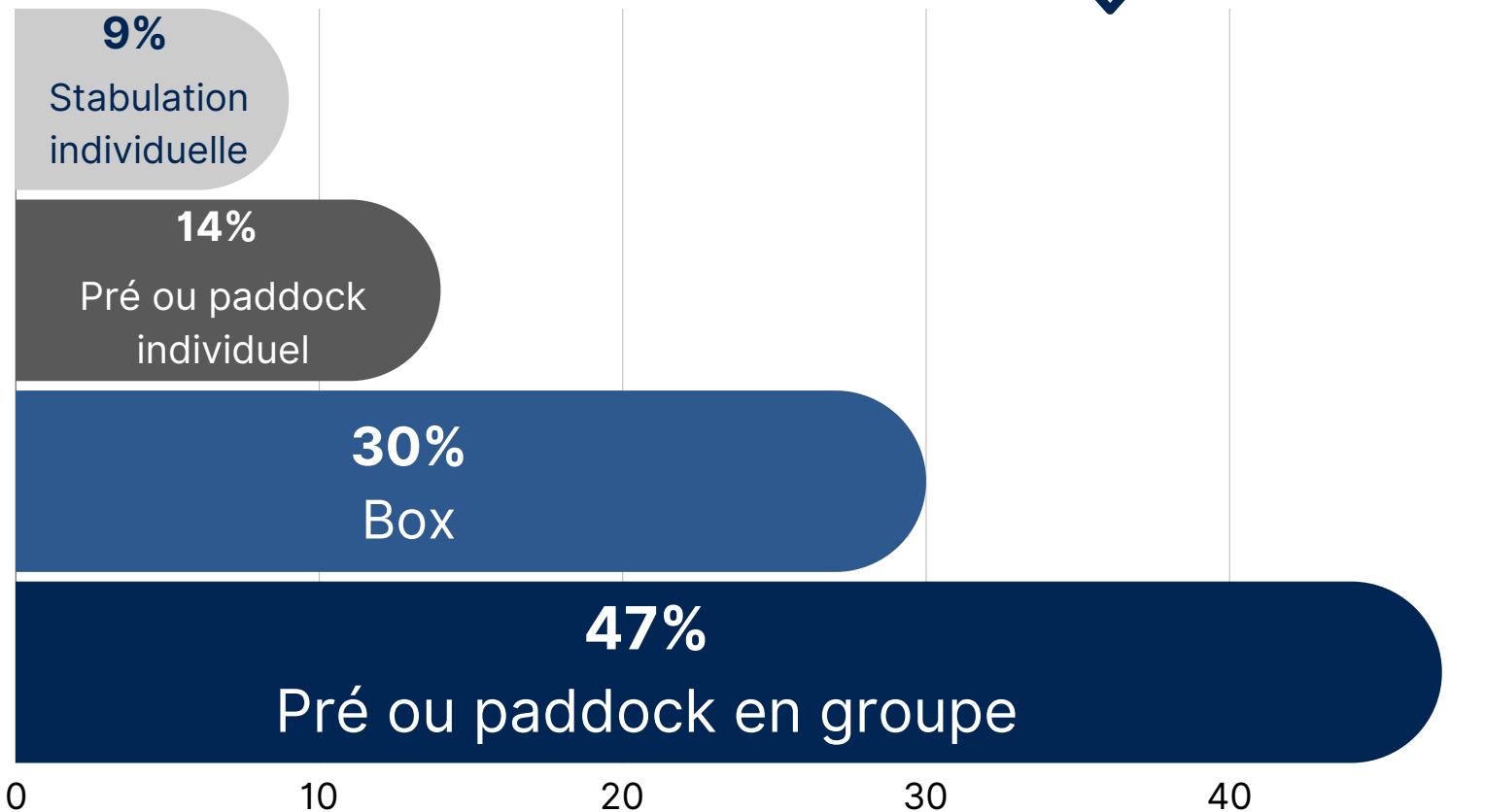
**86%** des chevaux disposaient d'abris naturels ou artificiels au pré

**3%** des contrôles ont montré la présence de matériel potentiellement dangereux pour les chevaux

**2%** des chevaux observés présentaient des signes d'inconfort liés à la température extérieure

**1%** des chevaux présentaient des blessures liées aux clôtures, portes, angles...

## Type d'hébergement



# Hébergement

## Mesure 3 :

Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.



## Mesure 6 :

Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.

# Adaptation de l'environnement aux besoins naturels

## **Mesure 4 :**

Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.

### Sorties en liberté

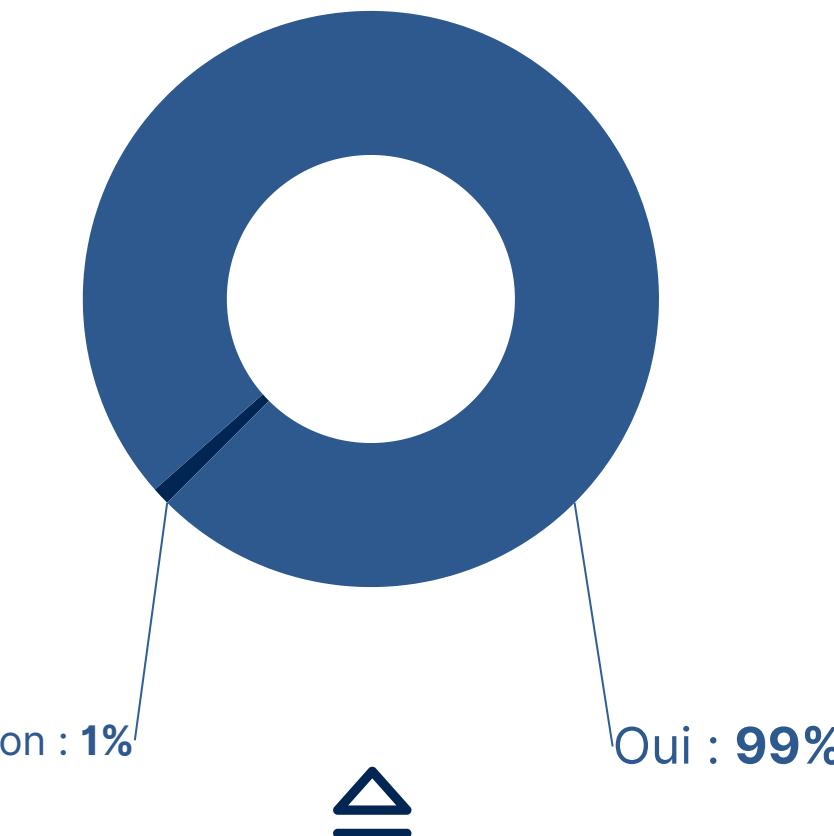


Jamais : 0%

Moins de  
3x/sem : 1%

3 à 6x/sem :  
16%

**Tous les jours :**  
**83 %**



En hébergement collectif, la composition et la taille des groupes est raisonnée

Contacts avec les congénères

Contacts visuels seulement : 6%

Hébergement individuel avec possibilité de voir ou toucher : 39%

**Contacts en groupe :**  
**55 %**

0 10 20 30 40 50 60



## **Mesure 5 :**

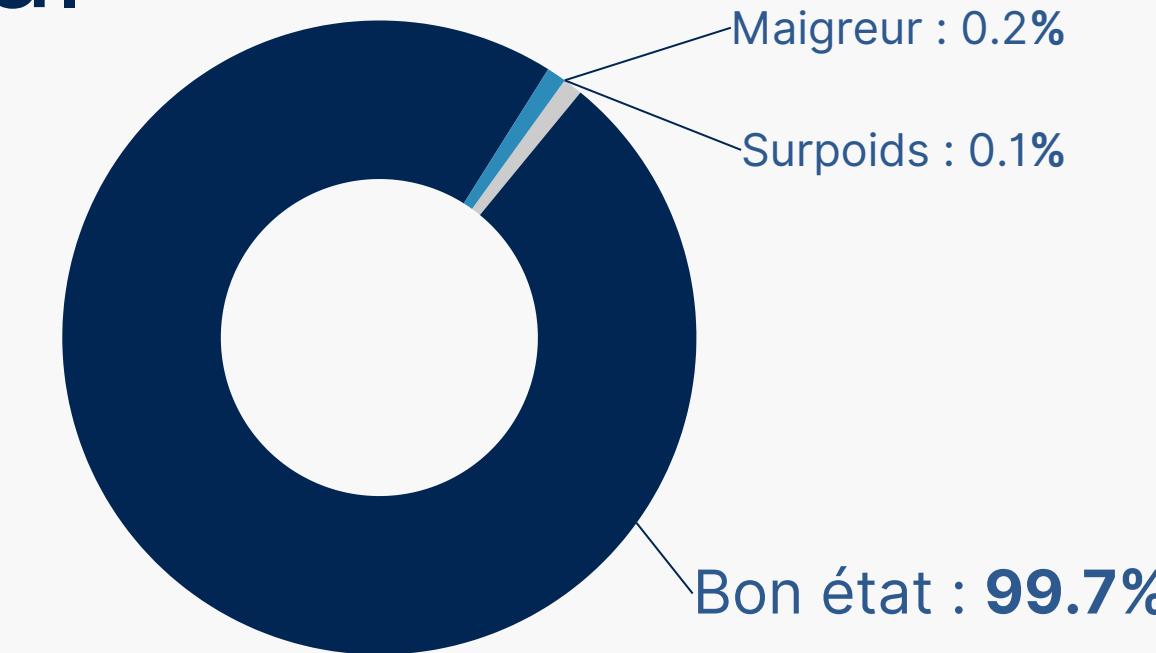
Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.

# Indicateurs cheval centrés

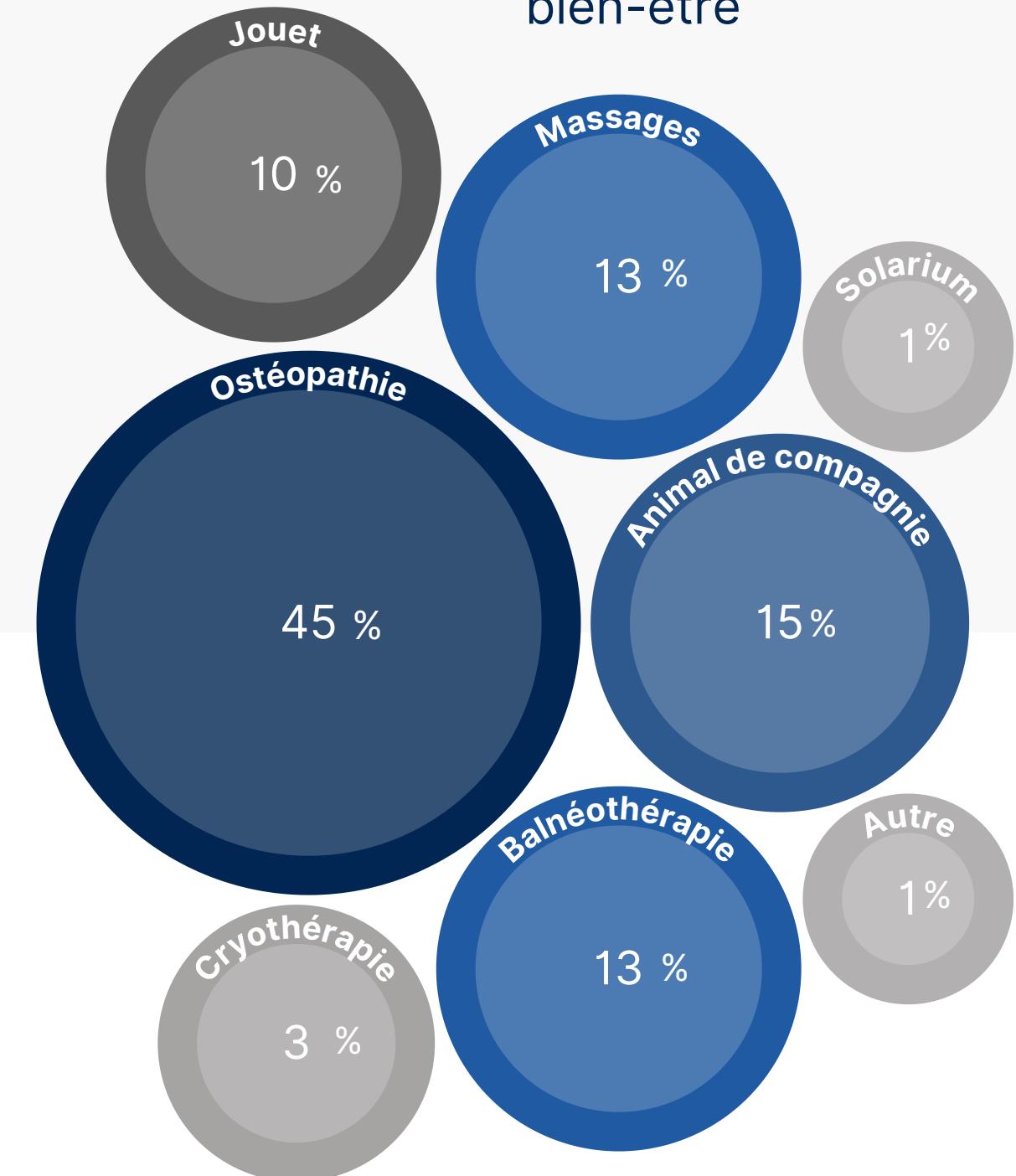
## Mesure 7 :

Prévenir ou soulager la douleur.

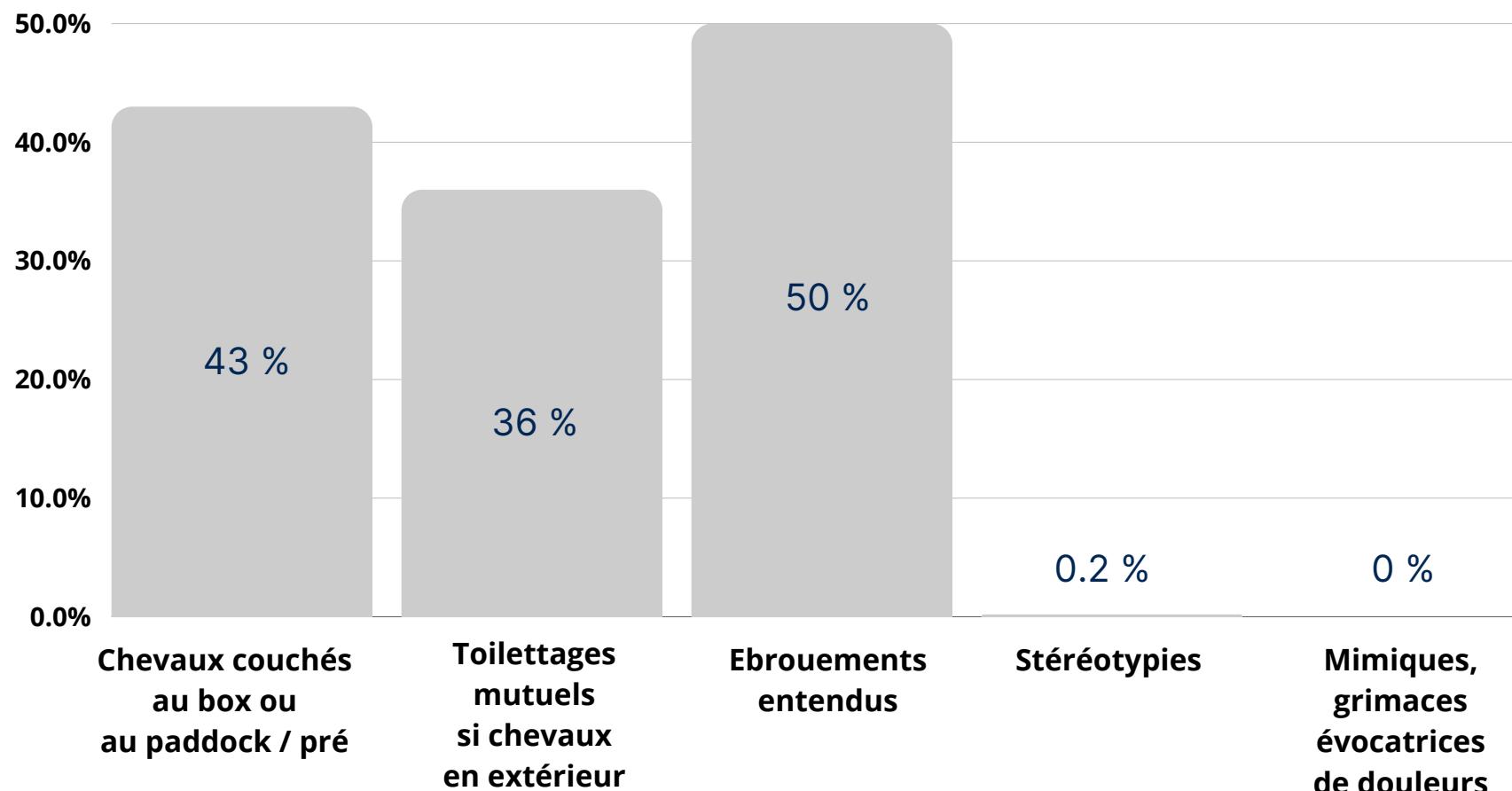
### Etat corporel des chevaux contrôlés



### Autres mesures prises par les entraîneurs pour favoriser le bien-être



### Indicateurs du bien-être et du mal-être observés lors des contrôles



## Mesure 8 :

Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.